PADD du PLU de Reims
Grandes orientations en vue du débat en Conseil municipal

Rappel :

Conformément à l'article L151-5 du Code de l'urbanisme : « Le Projet d'aménagement et de Développement durables définit : 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales »

En termes de procédure, l'article L153-12 du code de l'urbanisme prévoit : « un débat a lieu au sein de l'organe délibérant du conseil municipal sur les orientations générales du PADD, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU ».

Axe stratégique	Grandes orientations	Orientations à préciser et à illustrer
Reims au cœur d'un rayonnement métropolitain	S'inscrire comme porte d'entrée du Grand Paris et de la nouvelle région	• Renforcer les relations avec le bassin environnant : complémentarité dans le maintien et l'accueil d'entreprises par l'aménagement qualitatif de zones d'activités performantes • Développer une stratégie de marketing territorial
	Contribuer au projet d'un territoire de 300 000 habitants	• Créer les conditions d'accueil et de maintien des habitants par une mixité fonctionnelle de la ville, par une offre en service de qualité, un foncier abordable (zone de densification, de renouvellement urbain, d'extension …) et une mobilité renforcée • Répondre aux besoins en grands équipements et par la mise en réseaux des équipements de proximité • Construire un habitat innovant et écodurable
	Préserver l'attractivité des fonctions métropolitaines	• Développer les grandes mobilités pour relier la métropole (ferroviaire, routier, multimodalité …) aux villes voisines, au bassin parisien et au grand est • Renforcer la vocation touristique de Reims (équipements, mise en valeur du patrimoine….) • Développer l'offre à destination des touristes (hôtels, restaurants, équipements culturels…), notamment pour le tourisme d'affaires (grande salle évènementielle, centre des congrès ….) • Compléter l'accessibilité (pôle d'échanges multimodal, les liaisons par la LGV) et la gamme : - des grands équipements métropolitains (équipements de centralité notamment avec le projet Reims grand centre et les fonctions métropolitaines supérieures et de commandement (Sous-préfecture, Cours d'appel, CHU, Université, grandes écoles …) - des services de proximité, garants de l'animation urbaine
	Soutenir l'excellence de l'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante	• Devenir un espace de projet et d'innovation (bio économie, port Colbert …) • Décloisonner et mettre en synergie les espaces dédiés à l'enseignement supérieur (Sciences-Po, URCA, ESAD, Néoma …) • Offrir les meilleures conditions pour accueillir et conserver les talents (logements, services, mobilités, emplois …) • Offrir des formations d'avenir en favorisant les filières d'excellence (viticole, agricole, industriel, santé, artistique et design, musical…)

	Dynamiser le cœur de ville	• Créer de nouvelles polarités en élargissant le centre-ville avec le projet Reims grand centre • Mettre en synergie le cœur de ville en adaptant et optimisant l'offre en équipements (complexe aqualudique et grande salle évènementielle, centre des congrès, Coulée verte, Promenades, pôle multimodal d'échanges …) en complément de l'offre en commerces (secteur Boulingrin, rue de Vesle, place d'Erlon, Clairmarais, …)
	Conforter la vitalité des quartiers notamment par les opérations de renouvellement urbain (PNRU2)	• Intégrer durablement les quartiers dans la dynamique de l'agglomération • Promouvoir la mixité fonctionnelle et le renouvellement économique des quartiers en s'appuyant et renforçant les polarités commerciales de quartiers • Améliorer le fonctionnement urbain et offrir un environnement de qualité aux habitants et aux usagers • Renforcer l'ouverture des quartiers et la mobilité des habitants • Encourager l'animation et l'intensification des grands axes interquartiers avec un traitement cohérent de l'espace public, des voiries permettant d'assurer des transitions harmonieuses entre les quartiers rémois
	Préserver la sobriété foncière	• Favoriser une politique active de maîtrise et de programmation foncière et immobilière pour accueillir de nouvelles activités économiques et des logements diversifiés • Requalifier les polarités périphériques les plus fragiles et les plus obsolètes notamment en entrées de ville • Accompagner les mutations et optimiser l'aménagement des zones d'activités économiques existantes • Recycler le foncier sur les sites à enjeux, à la fois pour les besoins en logements, en développement économique et en équipement : Port Colbert, friches ferroviaires : Sernam, 12ème Escadre d'Aviation … • Accompagner l'évolution des sites urbains à fort potentiel : Moulin de la Housse en lien avec la halte ferrée, Port Colbert … • Dimensionner l'offre de stationnement pour favoriser le report modal • Réduire les zones à urbaniser figurant dans le précédent PLU (secteur Est …) en reclassant environ 250 ha en zones agricoles et naturelles

Axe stratégique	*Grandes orientations*	*Orientations à préciser et à illustrer*
Reims, ville d'initiatives et d'innovations économiques	Encourager l'incubation d'entreprises	• Offrir les meilleures conditions pour accueillir et conserver les talents (pépinière, incubateur, hôtel d'entreprises, start up …) • Maintenir les jeunes diplômés sur le territoire, impliquant un effort important déployé en matière d'emplois, de logements adaptés et d'animation en commerces et services
	Disposer d'espaces adéquats pour accueillir les entreprises	• Diversifier le tissu économique local (industrie, artisanat, tertiaire, commerce, agriculture, services …) et les capacités foncières et immobilières d'accueil • Mobiliser environ 100 ha pour développer des zones économiques de nouvelle génération et respectueuses de l'environnement
	Affirmer l'agriculture et la viticulture comme vecteurs de développement	• Conforter les filières économiques existantes (notamment en lien avec les secteurs d'excellence du territoire : ferme 112, institut européen de la bioraffinerie, le secteur viti-vinicole …) • Encourager les filières économiques émergentes (design, …) ou à fort potentiel (agroressources, santé-beauté, éco bâtiment, …)
	Accompagner les évolutions numériques	• Favoriser le maintien et l'extension de l'exemplarité rémoise en matière numérique par le raccord des nouvelles entreprises et des zones d'activités au réseau de fibre optique notamment avec le réseau Jupiter • Favoriser l'accessibilité au réseau Très Haut Débit des lieux d'activités notamment en diffus et à destination des PME et dédier un véritable « secteur » au développement des activités innovantes (start up …)

Axe stratégique	*Grandes orientations*	*Orientations à préciser et à illustrer*
Reims, ville répondant au défi démographique	Prendre en compte la diversité des attentes et des moyens financiers des ménages	• Mobiliser environ 550 logements supplémentaires par an (soit environ 150 ha en 20 ans) • Conforter et développer la mixité urbaine par la diversification de l'offre en habitat et le maintien d'une offre résidentielle diversifiée pour permettre un parcours résidentiel complet • Autoriser le développement de programmes d'accession libre et mixer les types d'habitat en favorisant une répartition entre accession et locatif • Anticiper la programmation des logements par un accompagnement en services, équipements et infrastructures • Adapter la production en logement en fonction des revenus et de la composition des ménages • Développer l'offre en logements adaptés aux personnes à mobilité réduite et/ou en structures d'accueil • Développer l'offre sociale dans le diffus (locatif, accession sociale) • Résorber le parc de logements vacants et/ou dégradés, en s'appuyant sur l'extension des dispositifs d'amélioration de l'habitat (OPAH...), dans le tissu ancien, mais également dans les quartiers résidentiels • Accompagner l'accueil des gens du voyage (sédentarisation, dispositifs spécifiques …)
	Favoriser l'intensification des espaces urbains	• Promouvoir la sécurité et la mise en valeur de l'espace public • Promouvoir les formes urbaines intermédiaires et individuelles • Favoriser la densification notamment aux abords des dessertes en transport en commun • Développer l'offre tertiaire et de services dans le centre urbain élargi dans une logique de mixité des fonctions en ville • Privilégier globalement le renouvellement urbain dans les quartiers par la mise en œuvre du PNRU
	Construire la ville des mobilités	• Créer une ville proche et durable en renforçant l'accessibilité • Maintenir et renforcer les polarités de quartiers par la mixité fonctionnelle • Favoriser la modernisation des commerces et des services de proximité (accessibilité, accueil, numérique …) • Favoriser la mise en place d'innovations pour la logistique urbaine : réflexion sur le dernier kilomètre • Mettre en place le schéma directeur des pistes cyclables

		• Sécuriser la place des piétons dans les espaces publics • Réaliser les infrastructures nécessaires au fonctionnement du territoire (notamment par le bouclage des Tondeurs …)
	Soutenir une politique audacieuse de cohésion sociale (seniors, petite enfance, jeunesse, handicaps …)	• Accompagner la présence en ville des personnes âgées et des ménages actifs demandeurs • Promouvoir une politique à destination des familles par des équipements à destination de la petite enfance, de la scolarisation, des équipements sportifs et culturels périscolaires • Encourager les nouveaux modes d'habitat (partagé, intergénérationnel …)

Axe stratégique	*Grandes orientations*	*Orientations à préciser et à illustrer*
Reims, ville d'excellence dans son cadre de vie	Dynamiser le centre-ville et les polarités de quartiers	• Réaliser des projets à des fins récréatives, culturelles ou sportives, de tailles et de capacités adaptées dans le cadre d'un recyclage urbain (projet Reims grand centre, PNRU …) • Soutenir un développement commercial cohérent, quant aux localisations et à la taille des équipements commerciaux
	Affirmer l'importance d'un patrimoine préservé	• Intensifier la Ville tout en y affirmant la place et l'importance de la nature et de son patrimoine bâti (AVAP, secteur sauvegardé …) • Prioriser la réalisation de nouveaux lieux de détente (Promenades …) et de loisirs notamment dans la Coulée verte • Faire connaitre, préserver et valoriser la trame verte et bleue notamment en tant que « réservoir de biodiversité », • Valoriser les espaces patrimoniaux et touristiques (Sites classés « UNESCO », St Nicaise, St Remi …) • Poursuivre la préservation du patrimoine architectural rémois
	Promouvoir la qualité des politiques culturelles, éducatives et sportives	• Multiplier les lieux de pratiques sportives, à la fois en complétant la gamme des équipements et en optimisant les complexes sportifs existants et nouveaux afin d'y intégrer de nouvelles disciplines et des pratiques • Associer le développement des continuités écologiques à de nouveaux usages, s'agissant des déplacements et des lieux de convivialité, de sport et de détente
	Révéler les caractéristiques « Nature » de la ville	• Valoriser les entrées de ville par des aménagements qualitatifs • Permettre la réappropriation de la ville par ses habitants, en leur restituant l'espace public quel que soit leurs âges ou leurs mobilités : réaménagement des espaces publics, du parvis de la mairie, Promenades, Coulée verte … • Introduire le végétal dans la ville pour atténuer les îlots urbains de chaleur (charte du végétal, végétalisation des bâtiments et des aménagements) • Préserver les milieux humides existants et les secteurs d'expansion de la Vesle • Valoriser les franges agricoles et naturelles comme support d'attractivité (circuits courts, maraîchage, jardins familiaux …) • Développer et préserver le potentiel végétal des quartiers • Renforcer la présence de l'eau dans la Ville (Canal, Vesle, espaces publics …)

	Soutenir une gestion durable des ressources et préserver la santé publique	• Réaffirmer la vocation agricole, viticole et naturelle des sites non voués à l'urbanisation à moyen terme • Protéger les espaces agricoles en limitant l'extension urbaine, et en veillant à la compatibilité des usages et des formes de l'urbanisation limitrophe de l'agriculture • Prévenir les risques naturels et technologiques • Lutter contre les nuisances atmosphériques et sonores notamment en réduisant le bruit engendré par la circulation (traitement des points noirs du bruit- PNB,…) • Adapter les obligations en matière de stationnement pour réguler le trafic automobile • Optimiser la gestion des eaux pluviales notamment par la gestion à la parcelle • Elaborer une stratégie de lutte contre l'imperméabilisation des sols • Lutter contre les phénomènes d'îlots de chaleur dans le tissu urbain existant et dans la conception des projets urbains